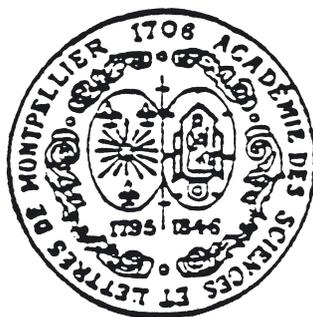


BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE
MONTPELLIER



NOUVELLE SÉRIE
TOME 39
ANNÉE 2008

ISSN 1146-7282

Séance du 20 octobre 2008

**Un Narbonnais du IV^{ème} siècle :
Marcellus et son traité *De Medicamentis***

par Michel GAYRAUD

La médecine est un art d'importation à Rome. Au plus lointain qu'on puisse remonter, c'est à Babylone que la médecine a vu le jour. Un recueil de recettes d'onguents et de médicaments gravé en caractères cunéiformes sur une tablette d'argile, trouvé à Ninive et daté de la fin du troisième millénaire avant J.C., constitue le plus ancien document médical connu. Sa traduction réalisée en 1953 permet d'identifier des substances médicamenteuses utilisées, en particulier à base d'éléments minéraux. Les connaissances mésopotamiennes sont ensuite passées et se sont développées en Egypte où de nombreux papyrus médicaux fournissent des renseignements abondants sur la pharmacopée égyptienne.

Dès les débuts, que ce soit en Mésopotamie puis en Egypte ou en Grèce et à Rome, la médecine a toujours eu une double face, religieuse et magique d'un côté, scientifique et expérimentale de l'autre.

En Grèce, c'est à Apollon puis à son fils Asclépios que l'on attribue le pouvoir de guérir les maux. Sous le patronage de ce dernier furent édifiés des sanctuaires où, à partir du VIII^{ème} siècle, l'exercice de la médecine devint le fait de prêtres. Le temple principal était à Epidaure d'où le culte d'Asclépios rayonna sur toute la Grèce. Il parvint à Athènes en 429. A Rome, c'est en 293 avant J.C. que fut introduit le dieu d'Epidaure dont le vocable se latinisa peu à peu en Aesculapius. Cette année-là, le serpent divin, amené par une ambassade, s'installa de lui-même, disait-on, dans l'île Tibérine où on lui éleva un sanctuaire fréquenté surtout par des pauvres qui ne pouvaient pas accéder à la médecine des Grecs exerçant dans la Ville. Par les stèles retrouvées dans l'île qui portent le nom du malade, la mention de son mal, la prescription d'Esculape et le récit de sa guérison, on voit que les traitements pratiqués étaient un composé de psychothérapie, de substances médicamenteuses et de chirurgie.

Face à cet exercice sacerdotal de la médecine existait une médecine laïque. C'est d'abord celle qui était issue de diverses écoles philosophiques qui s'intéressaient à la médecine dans le cadre de leur conception de l'Univers, tels Empédocle ou Démocrite, qui retrouvaient dans l'homme les grands principes de la nature. Mais c'était aussi la médecine fondée sur l'expérience. C'est bien entendu Hippocrate, né dans l'île de Cos vers 460 avant J.C., qui marque le début de cette lignée, laquelle se développe à l'époque hellénistique, à Alexandrie, grâce à l'autorisation du roi Ptolémée Sôter (323 -285) de pratiquer les autopsies.

Cet art médical fut importé à Rome à partir de la conquête du bassin oriental de la Méditerranée, au même titre que les œuvres d'art ou le théâtre et la cuisine, ce qui fit dire à Pline l'Ancien que pendant six siècles les Romains avaient vécu sans médecins, oubliant au passage l'influence étrusque. Mais, de fait, la profession médicale ne fut vraiment représentée à Rome que lorsqu'y arrivèrent les médecins

grecs. Le premier d'entre eux, en 219 avant J.C., se serait appelé Archagatos, que les Romains surnommèrent "le boucher", ce qui en dit long sur la piètre estime en laquelle on tint ces premiers médecins. Le premier de renom fut Asclépiade, né en Bithynie, qui vint se fixer en 91 avant J.C. à Rome où il fut le médecin de Cicéron, de Crassus et de Marc-Antoine. Cette notoriété répandit à Rome la vogue des médecins grecs.

Il y a donc peu d'ouvrages de médecine écrits en latin. Parmi ces auteurs, le plus connu est Celse qui écrivit vers 30-35 après J.C. un *De Medicina* qui n'est qu'une partie d'une vaste encyclopédie perdue où l'on trouvait aussi l'agriculture, la rhétorique, la philosophie, le droit. Il constitue un résumé net et précis de la médecine dans son ensemble depuis Hippocrate. Plus tard, il faut aller jusqu'à Gallien pour retrouver à Rome une figure éminente de l'histoire de la médecine. Né à Pergame en 131 après J.C., il devint le médecin et l'ami de Marc-Aurèle. Mais ses divers traités qui eurent une renommée et une influence sur plusieurs siècles, furent écrits en grec.

La littérature latine dans son ensemble n'offre donc que peu d'écrits médicaux. On ne peut guère citer au Ier siècle après J.C. que le contemporain de Celse Scribonius Largus dont il sera question plus loin. C'est ce qui fait l'intérêt du traité *De Medicamentis*, rédigé au début du V^{ème} siècle de notre ère par le Gaulois Marcellus. Ce n'est pas un médecin, mais un haut fonctionnaire à Constantinople auprès de l'empereur Théodose. Son livre n'en présente pas moins une grande valeur pratique dans l'Antiquité finissante. Composé dans une époque troublée, il rassemble un long héritage de pratique médicale fondé, selon la grande tradition, à la fois sur la magie et l'expérimentation. Le livre est destiné à un lecteur qui veut connaître les médicaments et les utiliser à bon escient : "Tu y trouveras, dit-il dans le poème introductif, par noms et médicaments les ingrédients, leurs proportions et leurs doses dont tu feras avec circonspection un usage modéré" (vers 9-12), et plus loin : "Qui que tu sois, je te prie de respecter ce travail et de faire preuve d'un jugement intègre et d'un esprit bienveillant. Ainsi puissent tes membres être animés d'une vigueur permanente et puisses-tu mener une vie paisible pendant de nombreuses années" (vers 70-72).

La personnalité de l'auteur suscite la curiosité, faute de sources précises. Seules quelques indications peuvent être puisées dans l'épître dédicatoire à ses fils qui ouvre le traité. Le surnom de *Burdigalensis*, c'est-à-dire Bordelais, qu'on lui donne parfois ne remonte pas à l'Antiquité. C'est Janus Cornarius qui le lui a donné le premier dans l'édition princeps, publiée à Bâle en 1536, en utilisant le *Codex Parisianus* conservé à la Bibliothèque Nationale et daté du second quart du IX^{ème} siècle. Cette épithète fait de l'auteur un citoyen de Bordeaux ; il y serait né et y aurait passé une partie de sa vie. Elle est inspirée par une formule de la lettre à ses fils (par.2). L'auteur y cite les sources qu'il a utilisées en distinguant les anciens traités de médecine, comme ceux de Celse et de Pline l'Ancien, et ceux qui sont plus proches de lui dans le temps, dont il a consulté et mis à profit les ouvrages, Siburius, Eutrope et Ausone. Or, il qualifie ces trois hommes de *cives ac majores nostri* qu'on a traduit par "mes concitoyens et prédécesseurs". Mais, à défaut de connaître l'origine de Siburius et d'Eutrope, dont les ouvrages de médecine sont vite tombés dans l'oubli, on est mieux renseigné sur Ausone parce qu'il fut le père du célèbre poète du même nom, né à Bordeaux en 310 et appelé en 364 à la cour de Trèves comme précepteur du jeune prince Gratien. Ausone le père naquit à Bazas à la fin du III^{ème} siècle et fut médecin à Bordeaux avant d'obtenir à la fin de sa vie le titre de Préfet d'Illyrie grâce à l'influence de son fils. Mais on ne peut pas inférer du

simple fait qu'Ausone vivait à Bordeaux que Marcellus lui-même y était né. Le contexte du passage montre que les trois hommes cités sont proches de Marcellus d'un point de vue chronologique et géographique, sans pour autant signifier qu'ils sont de la même ville. Le mot *cives* ne veut pas dire ici "citoyens" (on ignore d'ailleurs l'origine de Siburius et d'Eutrope), mais "compatriotes" ; ils sont tous les quatre "compatriotes", c'est-à-dire Gaulois.

Cette origine gauloise est confirmée, en ce qui concerne Marcellus, par deux lettres écrites en 399 par le grand orateur Symmaque (IX, 11 et 23). Sachant que Marcellus se trouve en Espagne pour y étendre son patrimoine, il lui demande dans la première de lui fournir, depuis cette fameuse terre d'élevage, des coursiers destinés aux jeux que l'aristocrate doit organiser à l'occasion de la prêtre de son fils. La seconde, lettre de rappel, parvient à Marcellus dans la propriété familiale qu'il tient en Gaule de ses ancêtres. Notre auteur a donc des biens-fonds de part et d'autre des Pyrénées : ceux qu'il a acquis par lui-même en Espagne et d'autres reçus en héritage en Gaule. Dans ce contexte, c'est la région de Narbonne qui convient le mieux.

En effet, à Narbonne, les Marcelli ne sont pas inconnus. A la génération antérieure, on trouve un autre Marcellus, originaire de Bordeaux, qui avait quitté sa ville natale pour y épouser la fille d'un noble en vue, Clarentius. Il y devint grammairien et à ce titre figure parmi les Professeurs honorés d'un éloge écrit par le poète Ausone (*Commemoratio professorum*, XVIII). Si l'auteur du *De Medicamentis* en est le fils, il serait donc né à Narbonne, tout en conservant dans le Bordelais des domaines qui lui venaient de son grand père.

A la génération suivante, on trouve un autre Marcellus très attaché à Narbonne. Lorsque l'évêque de cette ville, Rusticus, voulut rebâtir en 441 la première cathédrale, brûlée lors du siège de 435-436 par les Wisigoths de Théodoric Ier, il fit appel à la générosité d'évêques voisins mais aussi de riches laïques. Sur le linteau de cette cathédrale, achevée en 445, conservé au Musée Archéologique, on peut lire parmi les noms des donateurs celui d'un Marcellus, Préfet des Gaules, qui donna une somme importante de 600 sous d'or pour le paiement des ouvriers et de 1500 pour les autres frais. C'est peut-être le même que le Préfet des Gaules anonyme qui restaura vers la même époque le pont, les portes et l'aqueduc de Narbonne, dégradés par le temps et une longue incurie (*C.I.L.* XII, 4355).

Notre Marcellus a donc appartenu à un milieu narbonnais bien connu, celui des cercles aristocratiques cultivés. Si Narbonne n'eut pas une grande université de renom, comme celle d'Autun, elle posséda néanmoins une école réputée dont quelques maîtres du IV^{ème} siècle ont été chantés par Ausone dans son opuscule "En mémoire des professeurs". Outre le père de Marcellus venu de Bordeaux dont l'école de grammaire attirait un public nombreux qui lui permettait d'avoir de confortables revenus, on peut citer le rhéteur Exuperius, chassé de Toulouse où il avait enseigné aux neveux de Constantin, et un autre Toulousain, fils du rhéteur Sedatus, qui obtint une chaire à son tour. Le plus célèbre des professeurs narbonnais fut Consentius au début du V^{ème} siècle. Maître de grand renom, "génie éminent" comme l'appelle Sidoine Apollinaire, il avait une culture très vaste qui dépassait le cadre de son enseignement. Les textes latins signalent qu'il était féru d'astronomie, de géométrie, de musique, qu'il composait des tragédies et des comédies, et qu'il triomphait dans l'histoire et l'épopée. Ce brillant universitaire fit de surcroît un mariage éblouissant en épousant la fille de l'empereur Jovin et tâta même de la carrière politique. Ainsi par l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique formait-on à Narbonne des

cadres de l'empire, des avocats, des fonctionnaires qui se recrutaient dans l'aristocratie locale. Ces aristocrates s'imposaient par la richesse (grands domaines dans les alentours, hôtels particuliers en ville), par les fonctions et par l'érudition. S'exprimant avec recherche dans un latin d'autrefois, propriétaires de bibliothèques étendues, ils perpétuaient l'ancienne culture. Au premier rang de cette "Académie" de Narbonne brilla Consentius le fils, né vers 420, qui après ses études commença une grande carrière politique. Il appartint en effet au cabinet impérial de Valentinien III vers 440, puis devint "questeur du palais sacré", c'est-à-dire porte-parole de l'empereur. Cette fonction le mit en relation avec le gouvernement de Constantinople où l'on s'émerveille de son aisance à parler le grec. Enfin, sous le règne d'Avitus en 455-456, il devint avec le titre de comte le chef du service intérieur du Palais et l'administrateur de tous les bâtiments. Il avait alors trente-cinq ans et renonça à la politique pour se consacrer à la poésie et à ses domaines, comme la villa Octaviana située à Ornaisons à quelques kilomètres de Narbonne. Dans sa retraite, il tint des réunions mondaines fréquentées par d'autres Narbonnais savants et cultivés, parmi lesquels le grand juriste Leon qui devint un ministre écouté du roi Euric, et Magnus, parent de l'empereur Avitus, Préfet du prétoire des Gaules en 458-459. Narbonne était donc à la fin du IV^{ème} siècle et au début du V^{ème} un foyer intellectuel actif.

C'est ce milieu social et intellectuel qui permet de comprendre pourquoi et comment notre Marcellus fit lui aussi, après ses études, une brillante carrière. Dans sa préface au traité "Sur les médicaments", il se donne le titre d'"homme illustre" et d'ancien maître des offices de l'empereur Théodose à Constantinople. Cette fonction faisait de lui le ministre de l'intérieur et de la police impériale, puisqu'il supervisait les gardes de l'empereur et qu'il dirigeait la poste dont les acteurs avaient pour mission de transmettre les lois et lettres impériales tout en jouant le rôle d'agents secrets. Cette accession de Marcellus à ce poste très élevé n'est que l'illustration de l'ouverture cosmopolite de la cour de l'empereur tardif, en particulier au clan des Gaulois.

Après son départ des affaires, il se retira à la fin du IV^{ème} siècle sur ses terres narbonnaises. Il fut alors le témoin privilégié des événements dont sa patrie fut le théâtre. Le plus extraordinaire, sans aucun doute, fut en janvier 414 la célébration du mariage d'Athaulf, roi des Wisigoths, avec Galla Placidia, sœur de l'empereur Honorius, prise en otage lors du sac de Rome. La cérémonie se déroula, selon le rite romain, dans la maison du "premier citoyen de Narbonne", Ingenius, ce qui montre bien la permanence de la romanité à Narbonne en ce début du V^{ème} siècle. Il est, en outre, possible que Marcellus ait effectué le pèlerinage de Jérusalem, l'année suivante en 415. Orose, en effet, rapporte dans son "Histoire contre les païens" que cette année-là il rencontra à Bethléem, avec saint Jérôme, un Narbonnais très religieux qui leur exposa les desseins du roi wisigoth, à savoir non pas créer un empire gothique mais au contraire restaurer la grandeur de Rome. Encore faut-il, pour accepter cette identification, s'assurer que Marcellus était chrétien. Il faut pour cela étudier le contenu du traité sur les médicaments.

La rédaction du *De Medicamentis* date du début du V^{ème} siècle. Sans doute est-elle postérieure à l'année 401 parce que dans la dédicace de Marcellus à ses fils l'empereur Théodose est qualifié de senior, c'est-à-dire après la naissance du petit-fils de cet empereur, le futur Théodose II. Peut-être l'ouvrage était-il terminé en 415 lorsque Marcellus partit pour la Palestine. L'ouvrage fut donc écrit à Narbonne. C'est le fruit d'un *otium* passé à cultiver la médecine, sans être lui-même médecin, ce qu'il

n'aurait pas manqué de mentionner en tête d'un recueil de thérapeutique. Il y mêle les connaissances qu'il a glanées au fil de ses lectures, notamment à Constantinople quand il y vécut, et à ce titre il est un maillon de la tradition médicale gréco-latine, mélangée à des recettes de pharmacopée acquises en Gaule. C'est donc une somme de remèdes utiles pour conserver la santé ou pour obtenir la guérison. Pourquoi écrit-il cet ouvrage alors qu'il n'est pas médecin ? Il le destine d'abord à un usage familial et, donc, l'adresse à ses fils. Mais il les exhorte aussi à élargir l'audience du recueil pour soulager les maux des plus humbles. De ce point de vue, les preuves ne manquent pas pour affirmer que Marcellus était chrétien. En effet, il s'est vu confier sous Arcadius, en novembre 395, la tâche de rechercher les hérétiques et de les chasser de la milice et de la ville. Mais, de plus, dans l'adresse à ses fils, en tête de l'ouvrage, il écrit (par.3) : "Je prie la miséricorde divine que vous ne vous trouviez jamais dans la nécessité de recourir à ce recueil", et plus loin : "Ces bienfaits de la science, par un sentiment réciproque de charité (*mutua caritas humana*), vous devez les communiquer à tous les malades, amis, connus ou inconnus, mais surtout aux étrangers et aux pauvres" (Epit.4). Il donne donc un sens nouveau à l'exercice de la médecine, à la fois hippocratique et chrétien : le *De Medicamentis* est une manière de médecine des pauvres. On trouvera aussi une allusion à la couronne d'épines (XXIII, 29) et une invocation du Christ pour guérir la sciatique comme par incantation (XXV, 13).

L'ouvrage peut aujourd'hui être consulté dans les éditions allemandes publiées chez Teubner à Leipzig : l'édition de Maximilien Niedermann de 1916 en 280 pages, qui constitue le tome V du *Corpus medicorum latinorum*, sans traduction, et l'édition d'Ed. Liechtenham, élève de Niedermann, en deux volumes (413 et 436 pages, parus en 1968 avec, cette fois, une traduction en allemand). En français, on ne dispose que du texte et de la traduction du poème introductif de 78 vers et de l'épître dédicatoire à ses fils, dans une très ancienne édition de 1845 chez Panckoucke. Le traité est divisé en 36 chapitres fournissant les prescriptions destinées à soigner les affections les plus diverses. Elles sont classées selon les parties du corps, de la tête aux pieds : les vertiges, les cheveux, les oreilles, le nez, les dents, l'estomac, le cœur, les articulations, les intestins, les hémorroïdes, les ulcères des jambes, les pieds etc. Mais on ne trouve ni description anatomique, ni diagnostic, ni explication de la maladie. C'est un manuel d'automédication qui repose sur une médecine pratique. Il l'annonce dès le début de l'ouvrage : "J'ai écrit ce traité à partir des empiriques... Car toutes les recettes utiles à la santé, dont l'efficacité m'a été démontrée par l'expérience... je les ai recueillies... Les paysans et les gens du peuple m'ont appris des remèdes simples et dus au hasard mais éprouvés par l'expérience" (Epit. 1-2). C'est donc un traité où la pharmacopée préconisée est fondée sur la pratique. C'est pourquoi Marcellus a reçu, à l'époque moderne, un surnom qu'il n'a jamais porté dans l'Antiquité : Marcellus Empiricus en raison de l'emploi fréquent dans son œuvre des mots *experimentum* et *experiri*. Toutefois la formulation des ordonnances présente un caractère scientifique : les substances médicamenteuses contiennent des principes actifs et leurs doses sont indiquées avec précision.

Les prescriptions sont de nature très diverses. On peut y trouver des médicaments composés, des mixtures à base d'extraits végétaux, animaux ou minéraux, des amulettes, des incantations et des prières. Marcellus a utilisé trois sources principales : la tradition médicale gréco-latine, la tradition gauloise et la magie curative.

La tradition gréco-latine est représentée par Scribonius Largus et Pline l'Ancien. Scribonius Largus est un médecin de l'époque de Tibère et de Claude (env. 20 -50 ap.J.C.). Sans doute d'origine grecque, il a pris son nom latin lors de son affranchissement ou de l'octroi de la citoyenneté romaine. Son ouvrage est intitulé *Compositiones medicamentorum*. Il contient la description et le mode d'utilisation d'un grand nombre de remèdes, dont certains ont été inventés par lui-même. Scribonius a fourni à Marcellus le plan fondé sur les parties du corps humain à traiter. Il lui a fourni aussi quantité de recettes médicales tirées des plantes et des racines. Par exemple, dans le chapitre VIII de Marcellus consacré aux yeux, dix-huit paragraphes sont directement issus de l'ouvrage de Scribonius. Ils concernent tous des recettes de collyres doux à base de safran, d'opium, de gomme, d'encens et de poivre. Les variantes infimes, minutieusement relevées par M.Niedermann dans l'apparat critique de son édition, semblent dues à des erreurs de copistes. Seules quelques doses de substances médicamenteuses diffèrent de l'un à l'autre texte. Enfin, et c'est peut-être le plus important, il a emprunté à Scribonius la tradition hippocratique. C'est ainsi que Marcellus cite longuement dans les débuts de son ouvrage une lettre de Scribonius (et non de Celse) à Calliste, son protecteur auprès de l'empereur Claude, où l'auteur écrit : "Le médecin ne donnera jamais de mauvais remèdes, pas même aux ennemis de la patrie", et aussi : "La médecine promet sa sollicitude sans distinction à tous ceux qui implorent son aide".

Pline l'Ancien n'est pas un médecin mais un encyclopédiste bien connu qui a dédicacé sa monumentale "Histoire Naturelle" au prince héritier Titus en 77 ou 78 ap. J.C. Il a réparti la matière de son sujet (*rerum natura*) en 36 livres méthodiquement classés, depuis les astres, les planètes et la géographie terrestre, en passant par l'homme de sa conception à sa mort, pour parvenir aux animaux terrestres et aquatiques, aux plantes sauvages et nourricières et finalement aux ressources du sous-sol. Ce faisant, il a, bien entendu, indiqué les remèdes qu'on peut tirer des plantes, des animaux et des minerais. On peut retrouver des passages communs entre l'œuvre de Pline et celle de Marcellus, par exemple dans le livre VIII du *De Medicamentis* on lit des phrases sur l'usage du miel et de la salive pour adoucir l'irritation des yeux qui viennent directement des livres XXVIII et XXIX de Pline. Cette communauté ne doit pas surprendre. L'Histoire Naturelle eut un succès considérable dans l'Antiquité. Elle figurait dans toutes les bonnes bibliothèques et elle donna lieu à plusieurs abrégés. Notamment, dans la première moitié du IV^{ème} siècle, un compilateur anonyme en donna un résumé qui rassemblait les recettes médicales. On comprend donc aisément qu'il y a de nombreux passages communs chez Pline et Marcellus. Toutefois Marcellus n'utilise pas Pline de la même manière qu'il utilise Scribonius. Là où Pline est plus concis, Marcellus fait des exposés détaillés et donne des versions qui lui sont propres. Parfois, en revanche, il rassemble plusieurs recettes de l'Histoire Naturelle en une seule prescription.

Ainsi de cette tradition gréco-romaine viennent les médicaments à base de plantes exotiques qui sont des produits d'importation acheminés aux portes de l'Empire, surtout Antioche (Ta Ts'in dans les Annales chinoises) et Alexandrie par les trois routes principales : Mer Noire et Mer Caspienne, Golfe Persique, Mer Rouge. Ainsi de l'Est asiatique viennent l'aloès, le gingembre, la vanille ; de l'Inde la cardamome, le costus et le poivre ; de Perse le laser. Mais il y a aussi des plantes qui poussent dans les provinces orientales de l'Empire romain : coriandre et safran de Cilicie, cumin d'Egypte, myrrhe d'Arabie Heureuse.

Comme Marcellus écrivait non pour les savants mais pour le peuple, il a donc recueilli aussi des remèdes de la bouche des Gaulois. Ce sont les simples qui croissent naturellement dans les jardins qui sont ici prescrits, tantôt leurs racines, tantôt leurs feuilles et tantôt leurs fleurs ou leurs baies. Chacune de ces plantes a ses propriétés : la rue (maux de tête, estomac), le pouliot (asthme, toux), le raifort (vermifuge), le concombre sauvage (purgatif, goutte), le cresson (pellicules, alopecie), la bette (maux de dents), la chicorée (vertiges), l'ail (maux d'oreille) etc. L'origine géographique est quelquefois indiquée, comme celle de la *Santonica herba*, la plante de Saintonge (XXVIII, 2), qui est une variété d'absinthe préconisée pour les maux de gorge, à mélanger avec de la graine de navet, de la rue verte, du benjoin et du miel, sous forme d'un breuvage dont il faut avaler une cuillerée à jeun.

Il arrive dans treize cas que Marcellus donne le nom d'une plante en grec, en latin et en gaulois, ce qui assure de son usage en Gaule. A ce titre, on peut considérer le traité de Marcellus comme le premier rudiment d'une *flora gallica*. En voici quelques exemples :

- Le *baditis*, en grec les nymphées, en latin la massue d'Hercule. Il s'agit du nénuphar dont la racine écrasée et conservée dans du vinaigre pendant dix jours rend un enfant eunuque (XXXIII, 63).
- Le *calliomarcus*, en latin sabot de cheval, c'est-à-dire le tussilage, guérit la toux (XVI, 101). On doit le cueillir un jeudi au déclin de la lune et le faire sécher dans une marmite neuve dans laquelle on aura mis auparavant des charbons ardents. On en ferme soigneusement l'ouverture avec de l'argile et on y introduit un roseau par lequel on aspire la fumée jusqu'à ce qu'elle pénètre dans toutes les artères et dans l'estomac.
- Le *calocatanos*, pavot sylvestre en latin, c'est-à-dire le coquelicot, doit être broyé et donné comme boisson dans du lait de chèvre pour apaiser les nausées (XX, 68).
- Le *gigarus* (X, 58), appelé herbe de Proserpine en latin, *draconteum* c'est-à-dire petit dragon en grec. Il s'agit du gouet, une variété d'arum qui guérit le polype nasal, soit qu'on instille son suc dans les narines, soit qu'on en imprègne un papyrus qu'on enroule et qu'on introduit dans les narines jusqu'au lendemain.
- Le *ratis*, en latin *filicicula* (XXV, 37), espèce de fougère dont les racines broyées sont données à jeun en potion dans du vin aux malades qui souffrent des hanches.
- Le *visumarus*, en latin *trifolium herba*, c'est-à-dire le trèfle (III, 9), permet de lutter contre les vertiges ; on le fait macérer dans de l'eau froide pendant dix jours, en prenant soin de changer la plante chaque jour.

Certaines autres plantes dont Marcellus donne le nom gaulois sans en préciser l'équivalent latin ou grec sont difficilement identifiables. C'est le cas du *blutthagio* (IX, 132) et du *vernetus* (IX, 131), employés tous deux en instillations dans le conduit auditif en cas de douleurs aux oreilles et de surdité.

Enfin, certains moyens de guérison tirent leur efficacité, réelle ou non, de la puissance attribuée à des paroles ou à des pratiques magiques destinées à chasser le mal. Marcellus prescrit donc concurrence des médicaments efficaces par les propriétés des ingrédients et des opérations rituelles d'une efficacité *sui generis*. Les procédés découlent d'une conception de la maladie conçue comme une calamité envoyée par des forces surnaturelles. Il s'agit de remèdes que Marcellus a recueillis de la bouche de campagnards ou de gens du peuple. Cette médecine est essentiellement pratique ; elle privilégie le rite et associe le merveilleux à l'expérience. On peut distinguer la magie sympathique, les formules magiques et les amulettes.

La magie sympathique opère selon deux lois essentielles : la loi de similitude (tout semblable appelle son semblable) et la loi de contiguïté d'après laquelle les choses qui ont été une fois en contact continuent d'agir l'une sur l'autre alors même que le contact a cessé. Par exemple pour le traitement d'un goitre, on divise transversalement une racine de verveine en deux parties ; on suspend la supérieure au cou et on expose l'inférieure à la fumée. Au fur et à mesure que se dessèche la partie inférieure le goitre disparaît (XV, 82). Ou bien encore, on obtient la guérison de verrues en les mettant en contact avec de petites pierres qu'on jette ensuite (XXXIV, 102).

Il est des paroles incantatoires dont l'efficacité symbolique est attribuée à des références mythologiques. La mention de la Gorgone, par exemple, pour chasser une poussière de l'œil, a valeur apotropaïque en raison des prunelles exorbitantes et pétrifiantes du monstre (VIII, 172). D'autres formules énoncent la cause possible du mal et le chassent par un moyen d'expression détourné qui prend la forme d'une historiette. C'est ainsi qu'on soulagera le mal de ventre en répétant trois fois, pendant qu'on frotte le siège du mal, la formule suivante : "Le loup rodait sur la route, sur le sentier ; il dévorait les chairs crues ; il buvait des choses liquides" (XX, 78).

Il est enfin des formules qui présentent des mots incompréhensibles, appelées dans l'Antiquité *Ephesia grammatica*, terme qui désignait à l'origine les mots gravés sur le piédestal de l'Artemis d'Ephèse. Ces formules sont d'un usage très ancien en Italie. Caton l'Ancien, au II^{ème} siècle av. J.C. dans son traité *De Agricultura* (par. 160), cite l'incantation qui permet de guérir une foulure : "Prends un roseau vert de 4 à 5 pieds, coupe le par le milieu et que deux hommes tiennent les deux parties près de leurs cuisses. Commence à dire la formule *Moetas vaeta daries dardaries asiadarides una petes*, jusqu'à ce qu'elles se rapprochent. Brandis un fer au-dessus. Quand elles se sont rejointes et qu'elles se toucheront, prends une partie avec la main et coupe à droite et à gauche. Lie tout sur le membre luxé ou fracturé. Il sera guéri. Et répète chaque jour *Huat havat huat ista pista sista damnabo dannaustra*." La formule est associée ici avec un rite de sympathie : le roseau est censé représenter l'os humain, on le coupe pour figurer l'os fracturé, puis on le ressoude et on l'applique sur le membre malade. On trouve de telles formules dans le traité de Marcellus. Par exemple dans le livre VIII, 170-171 pour soigner un œil dans lequel il y a une poussière : "Passer les cinq doigts de sa main sur la partie de l'œil où est entrée quelque petite saleté et en palpant l'œil dire trois fois *Tetunc resonco bregan gresso*, puis cracher trois fois et faire cela trois fois. Pendant que l'œil dont on a conjuré le mauvais sort est fermé, frictionner l'œil ouvert et dire trois fois l'incantation *Inmon darcomarcos axatison*, puis cracher trois fois. Il faut savoir que ce remède est extraordinaire pour les cas de cette espèce". Pour expliquer ces incantations, il est difficile de trancher entre deux hypothèses. Ou bien on estime que ces syllabes n'ont jamais eu de signification et qu'elles n'ont d'effet que par leurs sonorités répétées, leur rythme, leur résonance, leurs assonances. Ou bien on croit qu'elles furent d'abord composées dans de vieux dialectes italiens non identifiés et que les mots ont été ensuite déformés en prenant un aspect mystérieux qui explique la puissance magique qu'on leur prêtait pour conjurer le mauvais sort. Ces formules guérisseuses sont tout à fait identiques aux paroles qui sont gravées sur des tablettes de plomb, de quelques centimètres, roulées ou pliées et fixées par des clous, d'où leur nom de tablettes de défexion (*defigere* : clouer). Enterrées dans une tombe ou un trou, elles jettent la malédiction sur un individu, une famille, un groupe et même des animaux,

en les vouant à divers malheurs et même à la mort. Par exemple celle-ci trouvée en Afrique du Nord pour empêcher un attelage de chevaux de gagner une course : “Je te conjure, démon mort prématurément, quel que tu puisses être, par les noms puissants Salbal, Bathbal, Authierotabal, Basutateo, Aleo, Samabethor, lie les chevaux dont je place les noms sur toi..., paralyse-les dans le chemin, brise leur force, leur âme, leur élan, leur vitesse” (*C.I.L.* VIII, 12508).

Enfin, outre les rites de sympathie et les formules magique, Marcellus recommande aussi le port d'amulettes. Pour restaurer l'acuité visuelle, voici une amulette délicate à préparer : “Mettre un lézard femelle que l'on a aveuglé avec une aiguille de cuivre dans un vase en verre avec des anneaux d'or, d'argent, de fer et d'électron, si l'on en a de tels, ou même de cuivre, puis fermer le vase soigneusement et l'ouvrir après le cinquième ou le septième jour ; on trouvera le lézard les yeux guéris. Le laisser partir vivant, utiliser les anneaux contre l'ophtalmie de la manière suivante : non seulement en les portant aux doigts mais aussi en les appliquant assez souvent sur les yeux, de telle sorte que le regard passe à travers le trou de l'anneau” (VIII, 49). On retrouve ici la croyance que les anneaux ont une force magique qui circonscrit le mal. Marcellus recommande des amulettes minérales faites de pierres précieuses dont la rareté fait vertu : “Porter toujours sur soi une pierre précieuse, c'est très efficace pour augmenter l'acuité visuelle” (VIII, 98). “Pour supprimer les nyctalopies, avoir avec soi la pierre lychnite que nous nommons escarboucle, on utilisera un remède puissant” (VIII, 188). D'autres amulettes sont confectionnées à partir d'animaux. Les yeux d'animaux vivants particulièrement aigus sont très prisés pour déplacer les propriétés de l'organe servant d'amulette sur un homme à la vue faible. Voici une recette à partir des mouches : “Capturer une mouche de la main gauche et ce faisant dire le nom de celui pour qui on doit préparer le remède et la saisir pour guérir les yeux de cet homme, puis l'attacher vivante dans un tissu de lin, la suspendre au cou du malade et ne pas regarder en arrière” (VIII, 52). L'époque du calendrier où on fabrique ces amulettes est souvent capitale pour les rendre efficaces. C'est vrai surtout pour les amulettes faites de plantes : “Cueillir la racine de l'oseille sauvage quand la lune décroît et la porter sur soi, on n'aura pas les yeux chassieux” (VIII, 41). La puissance de la lune est particulièrement grande en fonction des phases de l'astre et des heures de la nuit.

Cette vaste pharmacopée (plusieurs centaines de remèdes) nécessitait un travail de préparation (rechercher les ingrédients, doser, mélanger, sécher) parfois très long. Au début de l'Empire, les médecins délivraient eux-mêmes dans leurs officines les prescriptions qu'ils confectionnaient. Mais peu à peu ils furent relayés dans le rôle de préparateurs par les pharmacopoles qui tenaient boutiques (*sellularii*) et par les marchands itinérants (*circulatores*) qui s'approvisionnaient chez les herboristes.

Il resta cependant une spécialité – la seule qui existait dans l'Antiquité romaine – dont les médicaments furent toujours aux mains des médecins : l'ophtalmologie, dont les collyres nécessitaient des dosages précis qui furent toujours fabriqués par les oculistes à partir souvent de formules secrètes. Dans le livre VIII de Marcellus, consacré aux yeux, on trouve 37 recettes de collyres. Or l'ophtalmologie est une spécialité particulièrement développée en Gaule aux II^{ème} et III^{ème} siècles, comme on le sait par les découvertes archéologiques nombreuses. Ce sont d'abord des trousseaux d'oculistes contenant des spatules, bistouris, pinces, mortiers et petites balances. Mais ce sont surtout des cachets d'oculistes sans que

l'on sache expliquer cette concentration géographique. L'enseignement de l'ophtalmologie est une énigme. Aucun document ne permet de situer une école dans une quelconque cité gauloise. Pourtant les cachets d'oculistes, découverts dans des lieux éloignés les uns des autres, fournissent des noms de collyres identiques. Si bien qu'à défaut d'un enseignement commun, on fait l'hypothèse que les apprentis oculistes se déplaçaient beaucoup et qu'ils utilisaient des remèdes acquis au cours de leurs pérégrinations.

Les cachets d'oculistes trouvés en Gaule (environ 200) suivent en effet les grandes voies de communication dans les régions du Nord et de l'Est (Bourgogne, Flandre, Picardie, Champagne, Ardennes, Alsace). Ces cachets se présentent sous la forme de tablettes, de préférence en stéatite, de 3 à 5 centimètres de côté dont les surfaces sont plates et légèrement déprimées au centre, tandis que les côtés portent des inscriptions indiquant le nom de l'oculiste, le nom du collyre et l'indication thérapeutique. C'est à la fois un instrument de préparation pour le dosage et une sorte d'ordonnance qui garantissait à la clientèle la qualité et le sérieux du médicament remis par l'oculiste aux malades.

Or nombre de ces cachets mentionnent des collyres qui portent les mêmes noms et les mêmes indications que ceux qui sont cités dans la littérature médicale, avec cet avantage de donner en outre leur composition en ingrédients et en poids. C'est ainsi que dans le livre VIII de Marcellus on trouve onze collyres dont les noms sont aussi connus par des cachets d'oculistes. La majorité de ces remèdes ont des noms qui suggèrent la couleur (le *cinerarium* a la couleur des cendres), ou le nom de l'inventeur (le *theodotion* a été donné par les dieux), ou qui dérivent de la composante principale en grec : *dialiba* (encens, par.207), *diasmyrnes* (myrrhe, par.117), *dioxus* (vinaigre, par.204). Celui qui s'appelle harma porte le nom grec qui désigne le char : il doit s'appeler ainsi parce qu'il est formé de quatre ingrédients, donc semblable à un quadrige de chevaux : cuivre, ammoniacque, encens, gomme broyée dans de l'eau de pluie (par.118).

Parmi ces collyres de Marcellus, on distingue deux catégories. Les collyres secs sont composés de poudres végétales venant du safran, du pavot, de l'acacia, de l'encens, de l'aloès, de la chélidoine, de la rue, du fenouil etc. ou venant de matières métalliques triturées comme le cuivre, la cadmie, nom qui recouvre divers minerais de zinc, qui dessèche, cicatrise, arrête les écoulements et nettoie les croûtes des yeux. L'essentiel de l'élaboration de ces collyres réside dans l'obtention d'une poudre très fine, utilisée pure ou incorporée à de l'eau, du lait, du miel ou du blanc d'œuf qui a un pouvoir lénifiant et qui favorise la cicatrisation. Si l'emploi n'est pas immédiat la conservation se fait dans des boîtes de cuivre ou des fioles de verre. Ainsi au par.75 : "Le meilleur collyre sec se prépare de la manière suivante : 2 onces de pierre de Phrygie (agate), 1 once de safran, 2 scrupules de sel d'ammoniacque, 2 scrupules de feuilles de nard, 4 scrupules de cuivre grillé et 1 scrupule de poivre blanc. Broyer séparément ces ingrédients très longtemps et très soigneusement pour obtenir une très fine poudre. La placer dans un bocal de verre une fois mélangée et utiliser la poudre comme on le voudra".

Les collyres liquides, appelés *hygra*, c'est-à-dire fluides, mouillés, soignent surtout les paupières et les larmoiements. Exemple au par.108 : "L'*hygra* qui est fort efficace pour faire disparaître l'amblyopie, on le prépare de la manière suivante : 2 onces de safran, 1 once de poivre blanc, 1 once de salpêtre, 1 once de myrrhe, 1 once de miel d'Attique. Broyer le safran et le poivre dans du vin, piler en dernier lieu le

salpêtre et la myrrhe séparément, y joindre les autres ingrédients et utiliser avec du miel en instillations dans les yeux”. Ces collyres liquides peuvent aussi être préparés à partir de substances animales. L’une des plus recommandées est le fiel d’oiseau mélangé à du miel. Ainsi dans VIII, 86 : “Du fiel d’aigle mélangé à une once de miel d’Attique et une once de nitre blanc procure une vue plus perçante si on l’instille avec modération”. Mais aussi du fiel de chiot, caméléon, lézard, taureau et surtout poisson, ce qui fait penser au Livre de Tobie l’aveugle lorsque l’ange Raphaël déclare : “Le fiel de poisson sert d’onguent pour les yeux quand on a des taches blondes sur l’œil. Il n’y a plus qu’à souffler sur les taches pour les guérir” (VI, 9). Plus loin : “Je te garantis que les yeux de ton père vont s’ouvrir. Tu lui appliqueras sur l’œil le fiel de poisson : la drogue mordra et lui tirera des yeux une petite peau blanche. Et ton père pourra regarder et voir la lumière” (X, 7-8). Ces collyres étaient préparés à l’avance et conservés dans des vases de petites dimensions (6 cm environ) avec un col étroit, muni de deux anses. Leur orifice réduit laisse penser qu’ils faisaient office de flacons stilligouttes. Les proportions indiquées par Marcellus montrent en effet que les quantités fabriquées étaient assez importantes puisque 1 once vaut 27,25 gr. et 1 scrupule 1,13 gr. soit pour les recettes précédemment citées 91 gr. pour le par.75 (collyre sec) et 137 gr. pour le par.108 (collyre humide).

Le traité de Marcellus sur les médicaments, rédigé au moment où l’Empire va disparaître, a connu un succès tel que les copies de manuscrits ont été précoces. Outre le *Codex Parisianus* en 150 feuillets, daté du IX^{ème} siècle, déjà cité, on possède le *Codex Laudunensis*, du premier quart du IX^{ème} siècle, retrouvé à Laon qui était à cette époque un centre d’études médicales important ; les étudiants en médecine avaient donc à le connaître. Ainsi l’ouvrage a continué d’être lu et utilisé. Plusieurs traités médicaux postérieurs s’en sont inspirés. On peut citer le *De Medicina ex animalibus* rédigé au V^{ème} siècle par Placitus ; comme son nom l’indique il reprend les recettes des remèdes composés de substances animales. On trouve également des passages du *De Medicamentis* dans une compilation du VI^{ème} siècle attribuée, à tort sans doute, à un certain Plinius Valerianus. Si ce traité a connu un tel succès, c’est parce qu’il est au carrefour de longues traditions gréco-latines et gauloises, dans une pensée à la fois scientifique, expérimentale et magique. A ce titre, c’est une œuvre de tradition qui rapporte des remèdes éprouvés et qui véhicule des croyances en vogue.